



Superblock - *Mon quartier n'est pas un raccourci*

Réunions publiques des 29 novembre et 1er décembre 2021.

La Ville de Lyon et la Métropole de Lyon accélèrent leur transition vers une mobilité soutenable. Pour cela, elles ont choisi de s'inspirer d'un concept d'apaisement de quartier "superblock - *mon quartier n'est pas un raccourci*" et ainsi promouvoir les mobilités actives, réduire au maximum les modes de déplacements carbonés et transformer les espaces publics de la ville pour les sécuriser et les adapter à ces nouveaux usages.

Le périmètre est celui compris à l'intérieur des axes Paul Bert, Vivier Merle, Felix Faure, Garibaldi. Une première réunion de concertation en juin 2021 a permis de sensibiliser au concept et cibler deux espaces à aménager en priorité. C'est ainsi que deux nouvelles réunions (une par espace priorisé) ont été réalisées fin 2021.

Vous trouverez associés à ce document, **le support de présentation utilisé**. *Pour les participants et participantes de la réunion 1, vous constaterez que ce support a été modifié suite à vos retours pertinents.*



Périmètre d'étude

Cette présentation s'est réalisée en plusieurs phases. Tout d'abord, un rappel du concept et la présentation de deux scénarios de circulation. Puis, une première phase d'échange sur ces deux scénarios dans l'objectif de détecter une tendance. Enfin, a été réalisée une phase de réflexion / création collective quant aux aménagements de deux secteurs en particulier.

Partie 0 - Pour rappel

Principe de fonctionnement

Diapositive 6

- Le concept consiste à **supprimer le trafic de transit**. La circulation se retrouve réorganisée en système de bouclage, c'est à dire qu'il devient **impossible de traverser de part et d'autre** le quartier ;
- Le système de circulaire doit être conçu afin de **garantir la desserte** des commerces, des services de sécurité, des services publics et faciliter l'accessibilité des riverains et riveraines ;
- La **vitesse des voies à l'intérieur est limitée**, afin de permettre un partage de la voirie et prioriser les mouvements à pied ou à vélo ;
- Sa conception doit permettre de **libérer des espaces publics** ouverts et verts afin d'obtenir des paysages urbains agréables (espaces récréatifs, cours urbaines, végétalisation, terrasses).

Synthèse réunion juin 2021

Un premier diagnostic du quartier permet de retirer les **conclusions suivantes** :

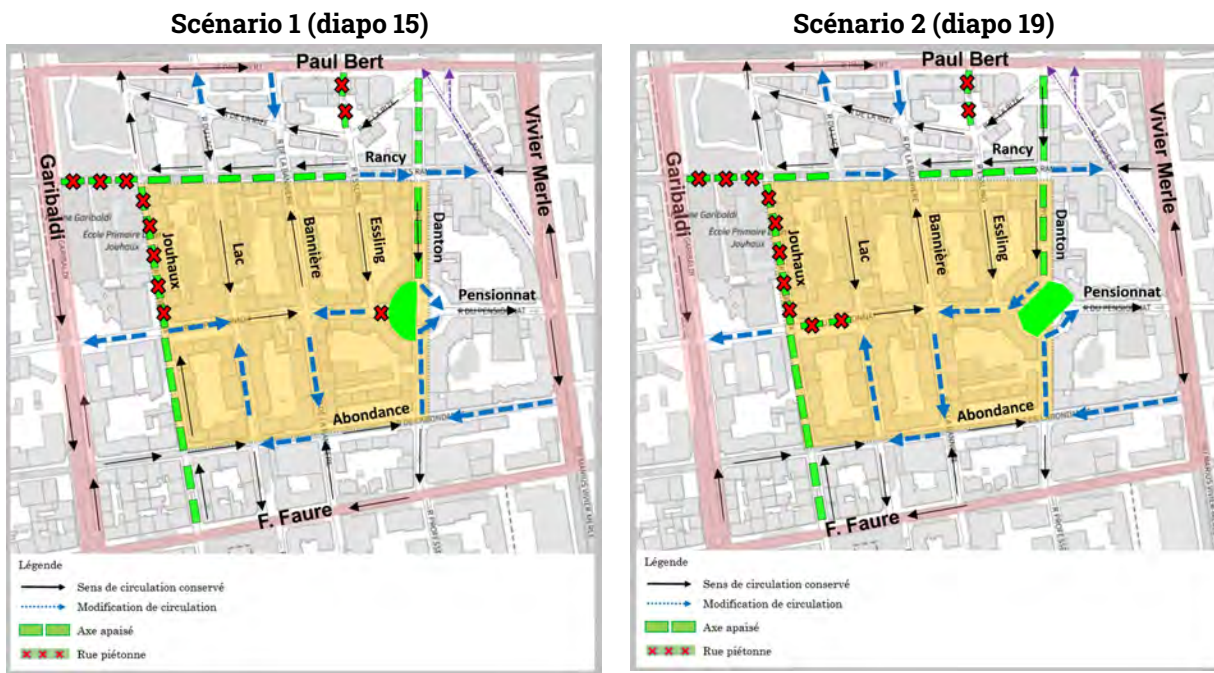
- Une **végétalisation faible du quartier**, forte volonté de relier les espaces verts via une trame verte ;
- La **répartition modale des résident.es est vertueuse** et doit être encouragée, l'accent doit être fait sur le **confort des piétons et le maillage cyclable** ;
- Une **offre de stationnement publique** au cœur du quartier qui est **surdimensionnée** au regard des besoins résiduels des résidents, une fois déduite l'offre privée. Une opportunité de réaménagement afin de mieux partager l'espace entre les modes ;
- Enjeu de **faciliter les accès aux arrêts de transports en commun** sur les axes structurants.

Lors des échanges nous avons choisi de **cibler l'aménagement de deux secteurs sur l'année 2022 (Jouhaux et Danton)**. D'autres aménagements seront priorités collectivement sur les années qui suivront.

Partie 1 - Présentation des scénarios

Diapositives 15 à 25

Deux scénarios de circulation ont été proposés. Sur les deux scénarios sont présentés les principes, une analyse générale (forces/faiblesses), les possibilités d'accès au cœur de quartier. Enfin, une synthèse des scénarios a été réalisée (diapos 24 et 25).



Retours réunion 1 : Lors de la première réunion, les échanges ont été très riches sur ce qui était présenté comme le scénario 1, à ce moment-là. En effet, des incohérences ont été soulevées et nous remercions les participants qui nous ont permis de proposer à la seconde réunion un scénario 1 amélioré. Le choix de l'un ou l'autre des scénarios n'était pas évident à cette première réunion. On note une légère préférence pour le deuxième scénario.

Retours réunion 2 : Après réalisation d'un vote il apparaît que la quasi intégralité des participants et participantes sont en faveur du scénario 2 qui propose davantage d'opportunités (1 unique vote pour le scénario 1).

Conclusion : après échanges avec les différents services et suite à ces réunions, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon souhaitent poursuivre sur l'application du plan de circulation numéro 2. Ce plan pourra toutefois faire l'objet de quelques modifications à la marge si nécessaire.

Echanges

P Stationnement

? **"Comment vont faire les personnes sans garage qui se garent habituellement dans la rue ?"** (réunion 1) (réunion 2)

Actuellement 977 places de stationnement de surface sont à disposition à l'intérieur du périmètre au quartier (en comptant la fermeture du tronçon de la rue Léon Jouhaux au droit de l'école). Les propositions générées par les contraintes externes impliquent la suppression de 62 places dans une version maximaliste (voies coupées à la circulation automobile). Par ailleurs, le taux d'occupation résidentiel actuel est d'environ 75% en journée (voir annexe 1).

A priori, la suppression de ces places de stationnement impacterait davantage les personnes externes au quartier et venant se garer en journée, plutôt que les résidents et résidentes. Il serait acceptable de supprimer ces places de stationnement au cœur du quartier sans réel impact. (voir diapositive 11).

Les habitantes et habitants présents à la réunion confirment ne quasiment plus avoir de problématiques de stationnement depuis le passage en stationnement payant.

? **"Les études de stationnement tiennent-elles compte des week-end ?"** (réunion 1)

A priori, les études sont réalisées sur une certaine durée et les fins de semaine peuvent être prises en compte. Toutefois, nous ne pouvons le garantir à ce stade. Fabien Bagnon rappelle que la politique de la Métropole est celle d'une démotorisation des ménages sans toutefois renoncer à l'usage de la voiture si elle reste l'unique solution de mobilité. Ainsi, la Métropole de concert avec la Ville de Lyon cherchent à favoriser des solutions alternatives par exemple, celle de l'autopartage.

Remarque d'un habitant : "Depuis le passage en stationnement payant, la différence entre jour de la semaine et week-end se fait moins sentir, avant en ouvrant ma fenêtre je pouvais savoir si c'était un jour de soldes ou un dimanche avant Noël, ceci est moins valable aujourd'hui."

Si vous souhaitez approfondir vos connaissances sur les besoins en stationnements, n'hésitez pas à consulter l'étude réalisée en 2020 par l'Agence d'Urbanisme de la Ville de Lyon, **bilan des besoins de stationnement des résidents** ([ici](#)).

Circulation

? **"En tant qu'automobiliste comment est matérialisée la zone de rencontre ?"** (réunion 1)

Une zone de rencontre fait l'objet d'une pose de panneaux d'entrée et sortie de la zone de rencontre. En complément, il est prévu de réaliser un marquage au sol, de taille imposante, reprenant les éléments présents sur le panneau.



? ***“Les études de circulation sont réalisées en conservant la contre allée Garibaldi, est-ce que cela va poser problème ?”***(réunion 1)(réunion 2)

Si cela est nécessaire et pertinent, cette variable sera prise en considération dans le projet Garibaldi et un effort de communication et d'échanges sera fait avec l'équipe en charge du suivi du projet Garibaldi (*voir réponses questions hors périmètre*).

? ***“Comment vont procéder les artisans, les séniors, etc ?”***(réunion 1)(réunion 2)

En ville, qu'une rue soit piétonne, une zone de rencontre ou à 30, il est rare que les artisans arrivent à se garer directement en face de leurs clients. En ce qui concerne les zones piétonnes, par exemple la Rue Victor Hugo ou Rue de la République, les aménagements sont conçus pour permettre l'accès. A ce titre, des clefs pompiers sont à disposition (prêt) à la Mairie d'Arrondissement afin de pouvoir accéder à une rue piétonne via une barrière si nécessaire (exemple : déménagement). Nous rappelons que les services de secours ont toujours en leur possession une clef de ce type.

? ***“Avec les chantiers qui arrivent (cité administrative, M+M, phase 3 garibaldi) : est-ce le bon moment d'engager ce projet ?”***(réunion 1)(réunion 2)

C'est justement le moment car sinon ces chantiers vont engendrer des reports de trafics et générer des nuisances pour les habitants du quartier.

? ***“Peut-on mettre des accès réservés aux riverains plutôt que de bouleverser le périmètre ?”***
(réunion 1)(réunion 2)

Au-delà des aspects budgétaires, les bornes amovibles sont très compliquées en termes de gestion (maintenance régulière surtout en hiver, télécommande, etc.) sur un espace aussi important, le plan de circulation devrait permettre à lui seul de contenir le trafic de transit.

Remarque d'un habitant : “Je n'ai personnellement pas envie de vivre dans un quartier clôturé avec des bornes. (réunion 1)”

Les participants et participantes conviennent qu'au-delà de limiter la circulation, l'objectif est également d'aménager le quartier (végétalisation, terrasses etc), l'aspect logistique est pris en compte.

Les cycles

? ***“Dans le cadre de la zone 30 le Double Sens Cyclable sera-t-il matérialisé ?”***(réunion 1)

A compter du 30 mars 2022, la notion de zone 30 deviendra obsolète puisque la Ville de Lyon dans son intégralité deviendra une ville 30. Cela signifie que la vitesse maximale autorisée en ville, en situation normale, sera désormais par défaut de 30km/h. Par conséquent, la limitation à 50km/h ne sera plus la norme, mais bien au contraire, l'exception.

Sur les voies dont la vitesse est limitée à 30km/h ou moins, **le Double Sens Cyclable est instauré de fait** et ne nécessite d'ailleurs pas d'arrêté de circulation spécifique. Le Grand Lyon tient un jour un Guide pour la conception des aménagements cyclables et téléchargeable sur le lien : <https://www.grandlyon.com/pratique/publications-voirie.html>. Le tracé du Double Sens Cyclable

n'est pas obligatoire tant que cela tend à "favoriser la cohabitation" dans de bonnes conditions de sécurité des véhicules et des cycles. Une analyse sera faite au cas par cas pour réaliser un maximum d'aménagements. La doctrine de la Ville de Lyon en la matière sera prochainement communiquée.

Sécurité et nuisances

? ***"Quid du ressenti de l'espace public par les femmes notamment sur les espaces piétonnés ?"*** (réunion 1)

Le service Éclairage Public (Ville de Lyon) est associé aux différents projets de piétonnisation. Plus globalement ce service sera associé à l'intégralité du projet Enfants. Margot Sanchez indique que cette donnée sera prise en compte, et que le travail d'aménagement sera mené avec la direction de l'éclairage urbain. Ce dernier pourra étudier la possibilité ou non de mettre de l'éclairage en façade afin de libérer de l'espace au sol, tel que suggéré durant la réunion.

? ***"Une rue aux enfants est-elle vraiment synonyme d'apaisement si on la transforme en cour de récré ? On a déjà une nuisance sonore de l'école ajoutée à celle du centre de loisirs."*** (réunion 1)

Une de nos priorités est de privilégier la sécurité des enfants aux abords des entrées et sorties d'école. Travailler sur les logiques de circulation participe à cet apaisement, toutefois nous comprenons qu'il puisse y avoir d'autres formes de nuisance. Une attention particulière sera portée à ce sujet.

Propreté, prévention des déchets

La Métropole de Lyon a pour objectif de **réduire les déchets à la source** et d'en faire des ressources durables en améliorant la collecte, le tri, les consignes, le traitement et le recyclage des déchets.

Le saviez-vous ?

Chaque habitant de la Métropole produit en moyenne **414 kg de déchets par an**. Plus de 60 % de ces déchets sont aujourd'hui directement incinérés. Le recyclage et la valorisation matière ne représentent que 25 %. L'objectif est de réduire l'incinération de 50% d'ici 2026.

Le 7ème arrondissement expérimente des points d'apport volontaires de biodéchets. Suivront des expérimentations dans d'autres communes de la métropole. Si les expérimentations sont positives, dans quelques années le 3ème arrondissement pourra à son tour disposer de ce type de dispositifs. Dans l'attente, il est possible de mettre en place une solution de compostage.

Condition nécessaire : une "association" de personnes prêtes à maintenir le composteur avec l'appui de la Métropole quant aux conseils et à la formation ;

Démarche à suivre : les personnes intéressées sont invitées à se retourner vers marie.vidal@mairie-lyon.fr (adjointe à la propreté et prévention des déchets du 3ème arrondissement).

? ***"Quid de la disparition de la benne amovible pour encombrants sur la Place des Martyrs et des plaques de rues qui manquent?"*** (réunion 1)

Les bennes amovibles ont été progressivement abandonnées au profit des déchèteries mobiles (les plus proches sont situées place de l'Europe et place Bahadourian). On note la question des plaques de rues manquantes, il faudra les recenser.

? "Peut-on avoir des camions de ramassage des ordures électriques qui font moins de bruit (passage très matinal sur le secteur part-dieu) ?" (réunion 1)

Réponse d'un service métropolitain, c'est un coût important et pas forcément plus silencieux car dans l'activité de collecte des déchets, la partie la plus bruyante est celle consistant à manipuler les bacs. Il est possible d'initier une réflexion sur la collecte des bacs en bout de rue, afin que les véhicules ne rentrent plus dans la rue. Toutefois cela peut amener à d'autres problématiques quant à la logistique pour amener les bacs en bout de rue.

Pour information, 21,1 millions d'euros vont permettre d'investir dans des motorisations propres pour les véhicules de collecte. Par exemple, avec des bennes à ordures ménagères au gaz naturel de ville (GNV).

 **Végétalisation**

? "Qu'est-ce qu'une trame verte ?" (réunion 2)

Développer la nature à Lyon passe aussi par la préservation et la valorisation de la biodiversité des milieux naturels existants et des services écosystémiques. Pour cela est menée une politique de développement des trames vertes mais également bleues, pour constituer des continuités, c'est-à-dire un réseau d'échange pour que les espèces animales et végétales puissent, à l'instar de l'Homme, circuler, s'alimenter, se reposer, etc.

? "Pourquoi ne pas favoriser les jardinières ?" (réunion 2)

Il est urgent d'adapter la ville au regard de la multiplication des événements climatiques à venir. L'objectif est de créer de nouveaux espaces végétalisés partout où cela est possible. Les plantations hors-sol, par exemple les jardinières, participent bien moins au développement de la biodiversité qu'en pleine terre. Par ailleurs, en cas d'épisode caniculaire l'arrosage de jardinière est compromis. Ainsi lorsque c'est possible l'enjeu est de favoriser la pleine terre, afin de rafraîchir la ville et permettre à la biodiversité de se développer.

? "Comment végétaliser en présence de réseaux ?" (réunion 2)

Il est vrai que lorsque l'on souhaite végétaliser sur du domaine public, qui plus sur un secteur aussi dense, on s'attend à avoir un certain nombre de réseaux à proximité plus ou moins immédiate. La Place Danton semble être un lieu de concentration de réseaux. La végétalisation et les réseaux divers ne font généralement pas bon ménage. Par réseaux divers sont entendus :

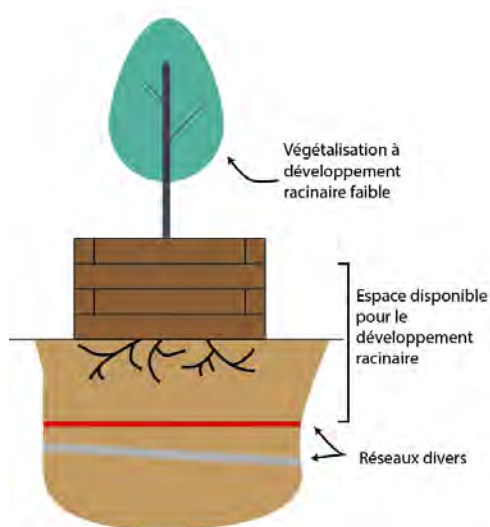
- Les canalisations d'alimentation en eau potable ;
- Les canalisations d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales ;
- Les raccordements aux réseaux d'assainissement ;
- Les réseaux d'alimentation en énergie (électricité et gaz) ;
- Les réseaux de télécommunication.

La première étape consiste à réaliser des diagnostics techniques. Le plus souvent, vous pouvez voir des marques colorées avec des symboles (EU, EP, BT, etc.). Ces marques disparaissent avec le temps.

Ces diagnostics permettent de connaître les profondeurs, emplacements et nature des réseaux. Malheureusement il n'existe à ce jour aucune cartographie exhaustive de ce type. Aussi les diagnostics restent indispensables.

Suite à cela il existe plusieurs solutions pouvant se combiner :

- **Végétaliser en priorité les emplacements sans réseaux à proximité ;**
- Utiliser une végétalisation avec un développement racinaire faible ;
- Mettre en place une solution hybride avec des jardinières "sans fond" et "semi enterrées" (voir image ci-contre).



Questions hors périmètre

? **"Quid de l'aménagement de la Rue Garibaldi ?" (réunion 1)**

Garibaldi n'est pas compris à l'intérieur du périmètre. Toutefois Fabien Bagnon indique que la phase 3 de la requalification de la Rue Garibaldi aura bien lieu sur ce mandat (avant 2026) et a été budgétisé sur les enveloppes métropolitaines. Les grandes orientations de cette tranche 3 seront le comblement et la trémie Felix Faure / Gambetta et une mise à niveau des carrefours pour retisser des liens est / ouest. Une nouvelle concertation réglementaire sera annoncée sur le sujet dans les mois à venir. Un chef de projet a été nommé à la Métropole et les études seront prochainement lancées en repartant des diagnostics réalisés lors des phases 1 et 2.

? **"Quid de la disparition de parkings au niveau du Centre Commercial ?" (réunion 1)**

Le Centre Commercial n'est pas à l'intérieur du périmètre. Toutefois, Fabien Bagnon rappelle que la très grande majorité de la clientèle du Centre Commercial Part-Dieu utilise très peu la voiture pour s'y rendre. Ceci est confirmé par la direction du Centre Commercial. Par ailleurs, le centre est très bien desservi en Transports en Commun.

Suggestion annexe d'un habitant : "pourquoi ne pas inciter les enseignes présentes dans le Centre Commercial à ne plus rembourser les tickets de stationnement mais au contraire de récompenser les clients et clientes venus avec des mobilités plus durables ?"

Ce sujet n'est pas des compétences de la Ville de Lyon ou du Grand Lyon. Toutefois, la suggestion sera présentée lors d'un point ultérieur avec la direction du Centre Commercial.

Partie 2 - Co Construction aménagements

Secteur 1) La Rue Jouhaux (section Rancy / Pensionnat)

Un enjeu prioritaire de cette mandature est de réfléchir et agir aux différentes manières de concevoir et d'aménager une ville qui donne une vraie place aux enfants. Le terme "Rue des enfants" fait référence à une démarche forte et volontariste d'apaisement de l'espace public aux abords des établissements accueillant des enfants. C'est dans ce cadre qu'est priorisé cet aménagement sur l'année 2022.

Il est à noter que cette section de rue ne dispose d'aucune entrée charretière (garage). Il est à préciser que ce scénario de piétonnisation ne concerne pas la Rue Jouhaux au droit de la Place des Martyrs.

Ce sont 6 propositions d'aménagements qui ont été faites par des groupes de participants et participantes (voir annexe 2).

Focus sur la Place des Martyrs de la Résistance

Le projet Part-Dieu prévoit la rénovation de la place des Martyrs de la Résistance d'ici 2024 pour en faire un véritable espace public de détente et de loisirs. La Rue des Rancy au droit de la Place fait partie du périmètre. Afin d'enrichir le projet, la SPL Lyon Part-Dieu organise en 2022 une démarche active de concertation avec l'ensemble des usagers de la place.

Réunion de lancement
Mardi 8 février 2022 à 18h30

En raison de la crise sanitaire, la réunion se déroulera en visioconférence.

Pour recevoir les informations de connexion, merci de vous inscrire au préalable:
info@lyon-partdieu.com

Conclusions : après échanges avec les différents services et suite à ces réunions, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon souhaitent poursuivre avec les éléments de cadrage suivant :

- **Piétonnisation de la rue Jouhaux (section Rancy / Pensionnat).**
- **Fermeture de la rue via un système de barrières à clef pompier (possibilité d'accéder à ses clefs en mairie d'arrondissement). Si les bonnes habitudes se prennent il sera possible, pourquoi pas, d'enlever ces barrières par la suite, tout en conservant une piétonnisation.**
- **Mise à niveau entre la chaussée et le trottoir sur les deux extrémités de la rue (trottoir filant). Ceci afin de symboliser que la rue est piétonne. Il est à noter que le coût de mise à niveau sur l'intégralité de la rue est trop important pour l'enveloppe allouée.**
- **Végétalisation massive dans la mesure du possible (présence de réseaux). Etude de la possibilité d'intégrer à la végétalisation des nichoirs (oiseaux, chauve-souris, etc.)**
- **Mise en place de bancs de manière sporadique, pour faciliter l'attente notamment à proximité de l'école.**

- **Mise en place d'un site de compostage (si plus de 15 sollicitations auprès de Marie Vidal (cf échanges Propreté, prévention des déchets).**
- **Conservation des arceaux vélo et mise place d'arceaux pour vélo cargo.**
- **Création d'une fresque sur la Rue Jouhaux (ou Rancy) selon le désir du groupe scolaire.**
- **Attention particulière à l'éclairage public pour créer un cadre apaisant et sécurisant.**
- **Espace convivial pour les enfants qui pourraient être invités à rejoindre la Place des Martyrs par la suite (voir concertation Place des Martyrs)**
- **Rue Rancy (Est de Jouhaux) création d'une chicane végétalisée incitant à ralentir avant le carrefour.**

Secteur 2) Rue Danton (section Rancy / Pensionnat) et Place Danton

L'autre opportunité d'aménagement présentée est celle de la Place Danton et de la Rue Danton dans sa section comprise entre la Rue des Rancy et la Rue du Pensionnat. Ce secteur a été ciblé en raison de sa configuration et de son maillage commerçant.

Ce sont 5 propositions d'aménagements qui ont été faites par des groupes de participants et participantes (voir annexe).

Conclusions : après échanges avec les différents services et suite à ces réunions, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon souhaitent poursuivre avec les éléments de cadrage suivant :

- **Réglementation du secteur en zone de rencontre (20km/h).**
- **Sur la Rue Danton, création d'un dispositif de chicane végétalisée permettant de réduire les vitesses, mais également de laisser l'opportunité à des commerçants de mettre en place des terrasses plus agréables.**
- **Sur la Place Danton, afin de contraindre les itinéraires de transit mais également minimiser les possibilités de rodéos urbains, suppression de sa fonction de rond-point (application scénario circulation 2). A noter que l'inversion de la diagonale, consistant à piétonniser au droit de la résidence autonomie seniors, aurait limitée les possibilités d'accès des services médicaux et de secours.**
- **Requalification du trottoir en priorité au droit de la résidence (et plus globalement autour de la Place en fonction des moyens disponibles).**
- **Suppression de l'intégralité du stationnement sur la Place.**
- **Création d'une place PMR (Personne Mobilité Réduite) à proximité de la résidence (Rue Danton ou Pensionnat).**
- **Conservation d'un accès véhicule à la cour intérieur située sur le quart Nord / Est de la Place (fonction logistiques commerces).**
- **Réparation du point d'eau (fontaine) sur le Nord / Est de la Place.**
- **Prise de contact avec la Poste pour suggérer la mise en place d'une boîte aux lettres.**
- **Végétalisation massive dans la mesure du possible (présence de réseaux).**
- **Étude de la mise à niveau entre la chaussée et le trottoir sur la Place (en fonction des budgets disponibles).**
- **Mise en place d'un site de compostage (si plus de 15 sollicitations auprès de Marie Vidal (cf échanges Propreté, prévention des déchets).**
- **Étude de la mise en place d'une expérimentation de bacs publics de tri sélectif.**

- **Étude de la mise en place de toilettes publiques. Pour information, cet endroit n'avait pas été proposé dans le plan de déploiement des toilettes du 3ème arrondissement, la priorité étant sur la Place des Martyrs, Place Bir Hakeim et Esplanade Mandela. Toutefois la suggestion est pertinente.**

Les études se poursuivent avec ces éléments de cadrage. A priori, l'application du plan de circulation pourrait se faire sur 2022 ainsi que les premiers travaux sur les secteurs Jouhaux et Danton. Il a été convenu de revenir vers vous avec des plans lors d'une réunion de présentation des deux projets d'aménagements définitifs.

Dans les suggestions de prochains secteurs à prioriser en 2023, ont été suggérés :

- Secteur Lavoisier / Renaudel
- Secteur Essling / Rize
- Secteur Pensionnat (Lac / Jouhaux)

Nous reviendrons vers vous avec de prochaines informations. N'hésitez pas à communiquer largement sur ce projet à vos connaissances, voisins, voisines.

Nous remercions l'ensemble des parties prenantes de ces réunions.

Annexes

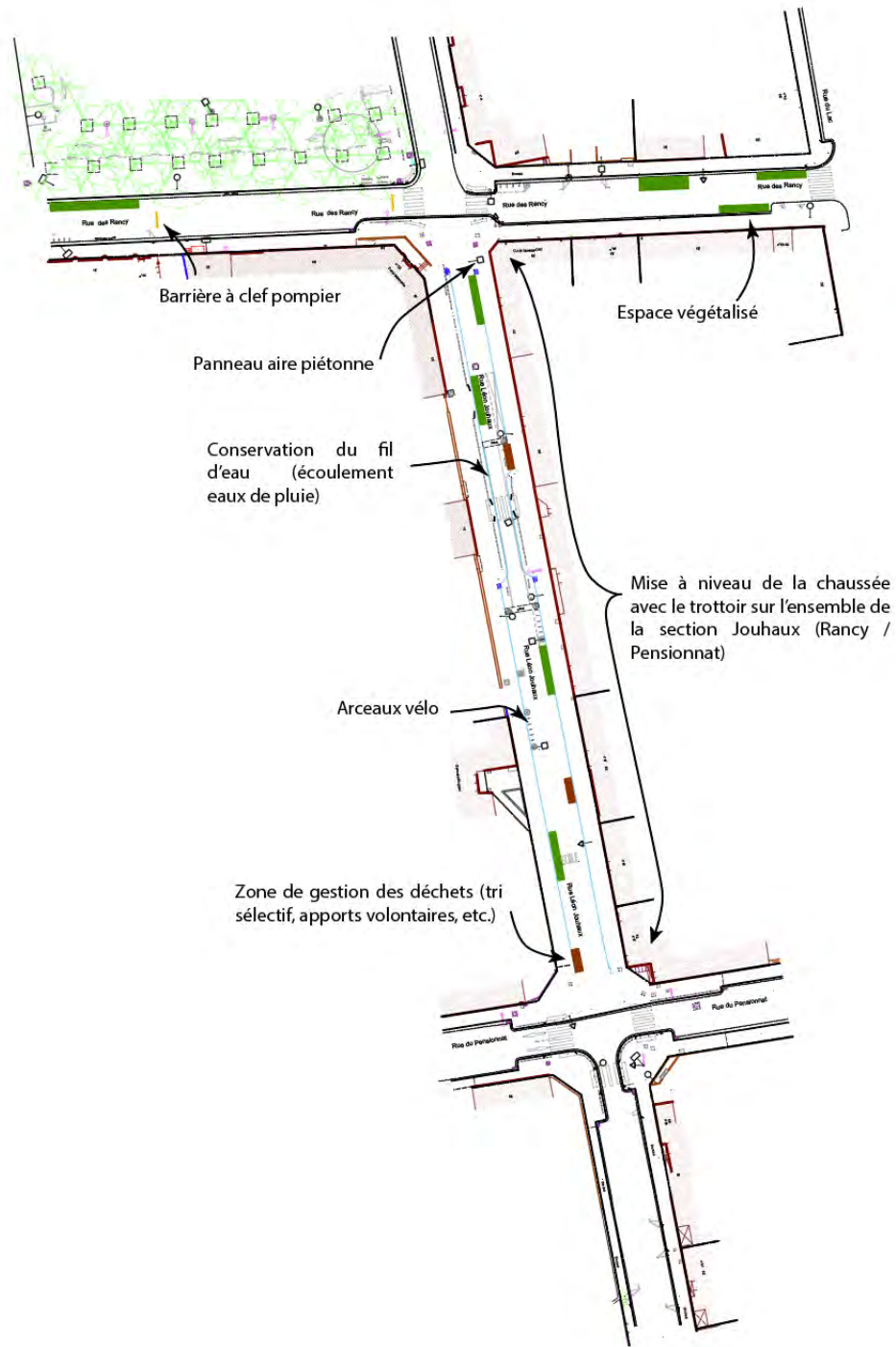
Annexe 1 - taux d'occupation moyen sur le secteur

taux_occupation moyen (en %)							
Étiquettes de lignes	5h-6h	10h-11h	12h-13h	15h-16h	18h-19h	20h-21h	Journée
Place Danton	79	71	93	85	66	100	81
Rue Danton	83	76	76	66	66	80	74
Rue de la Bannière	72	43	45	46	55	60	53
Rue de la Rize	79	80	80	89	74	78	80
Rue de l'Abondance	63	47	46	43	50	56	51
Rue des Rancy	73	65	63	58	60	80	67
Rue d'Essling	87	70	63	82	82	80	77
Rue du Lac	86	61	52	62	41	72	62
Rue du Pensionnat	72	67	58	68	73	92	72
Rue Lavoisier	72	91	84	68	75	86	79
Rue Léon Jouhaux	92	83	68	82	100	100	88
Journée	78%	68%	65%	68%	68%	81%	71%

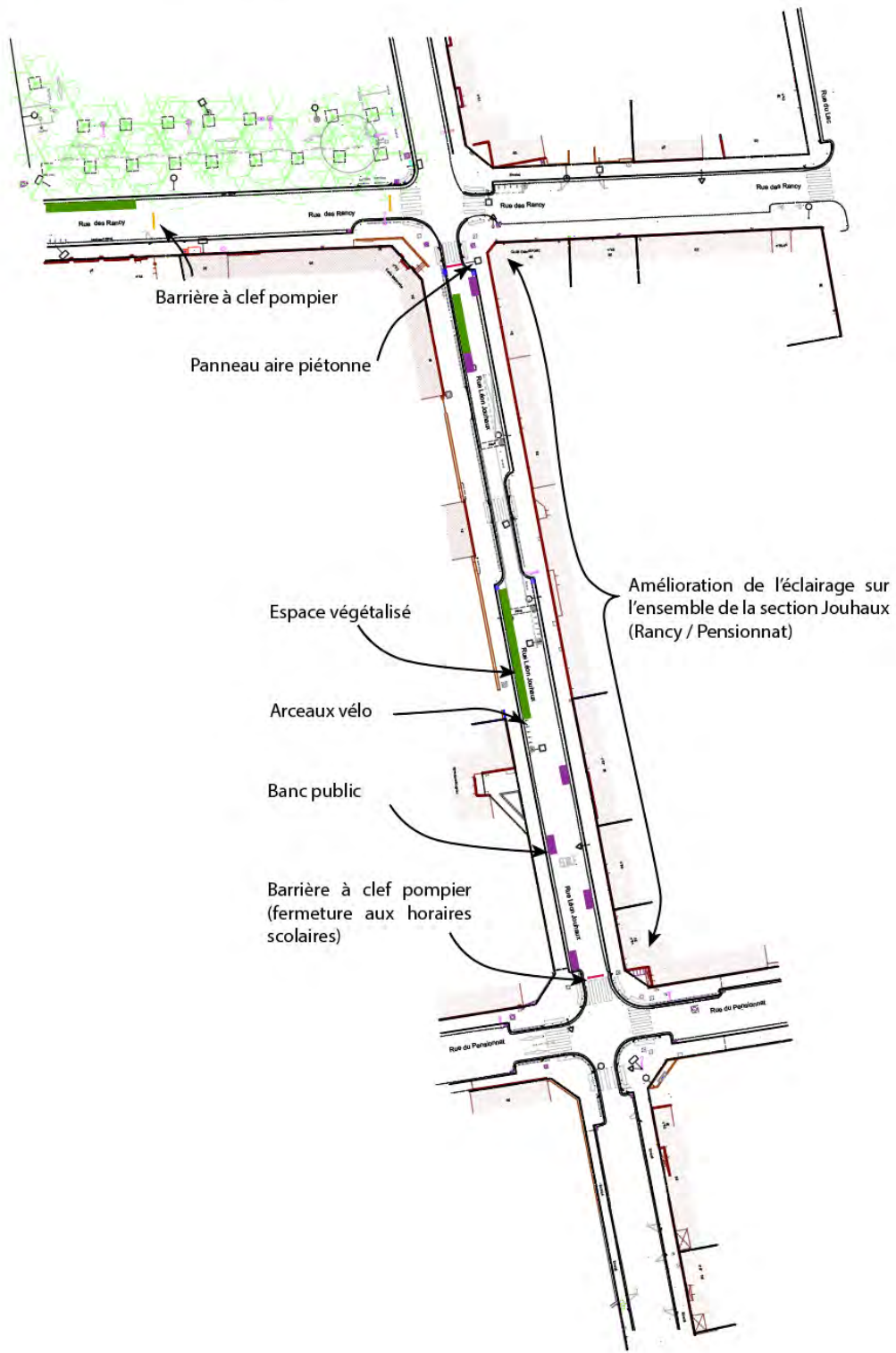
Résident (avec droit)	50%	44%	45%	42%	52%	42%	46%
Visiteur	50%	56%	55%	58%	48%	58%	54%

Annexe 2 - Propositions réunion Jouhaux

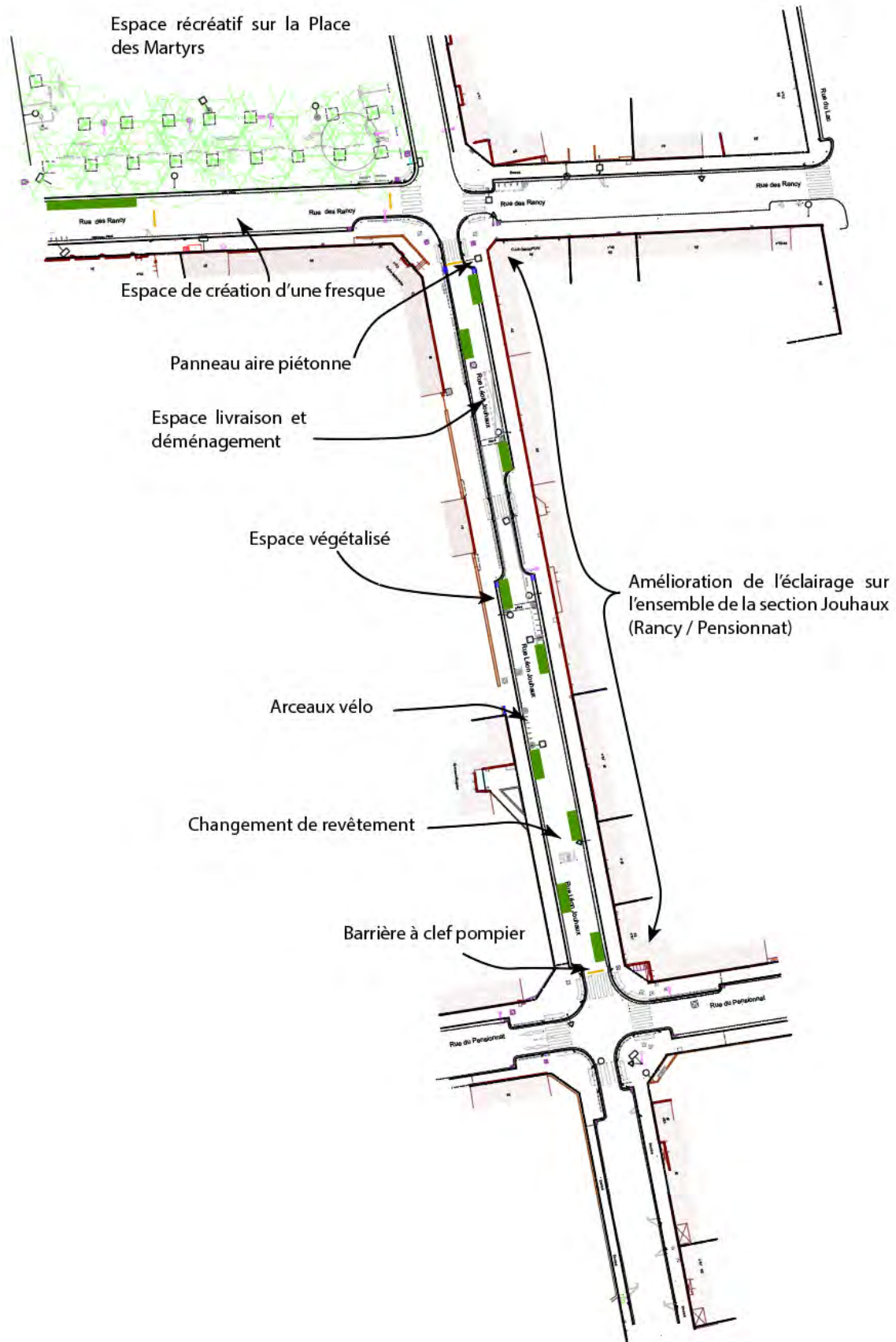
Proposition numéro 1



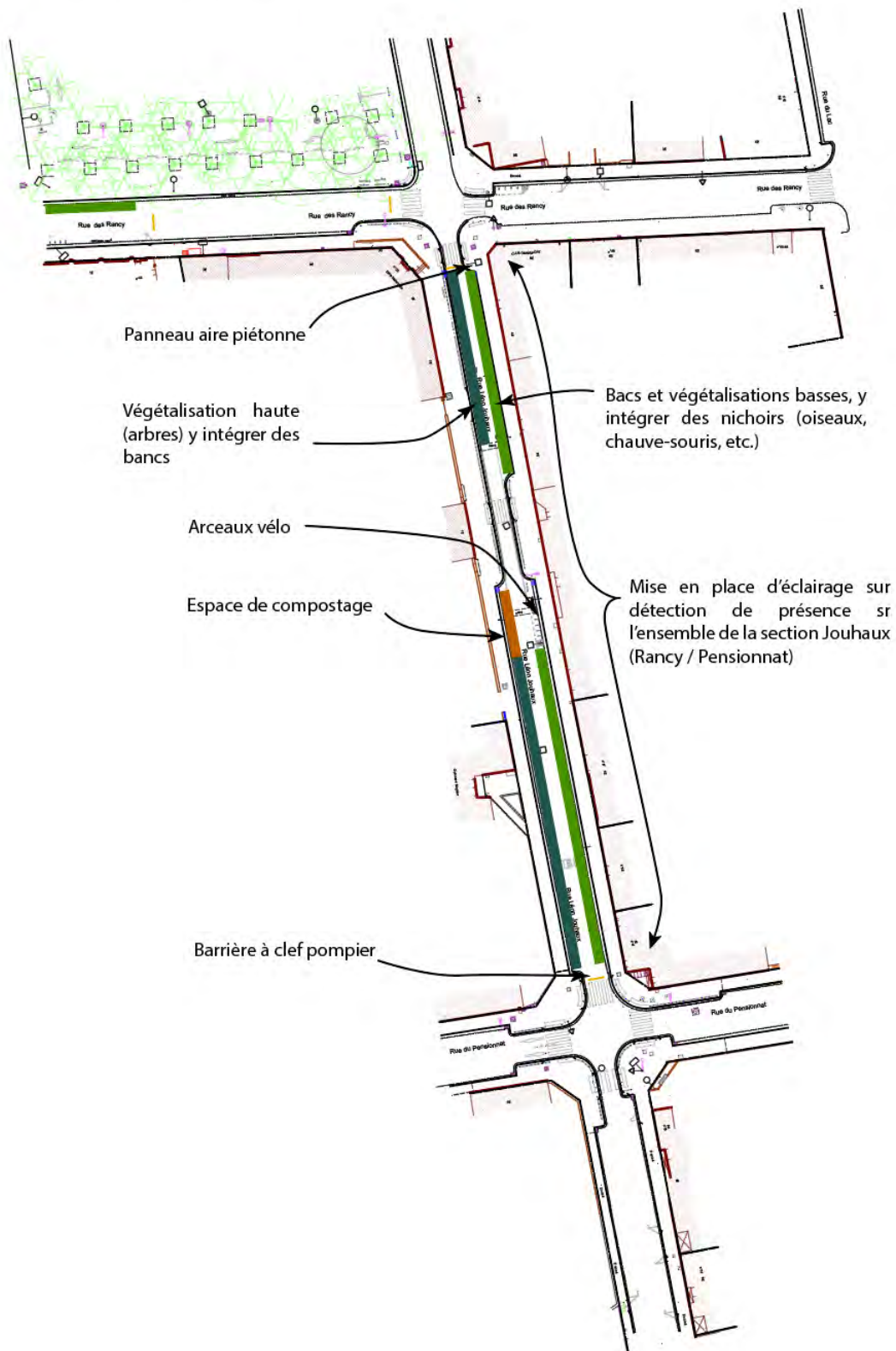
Proposition numéro 2



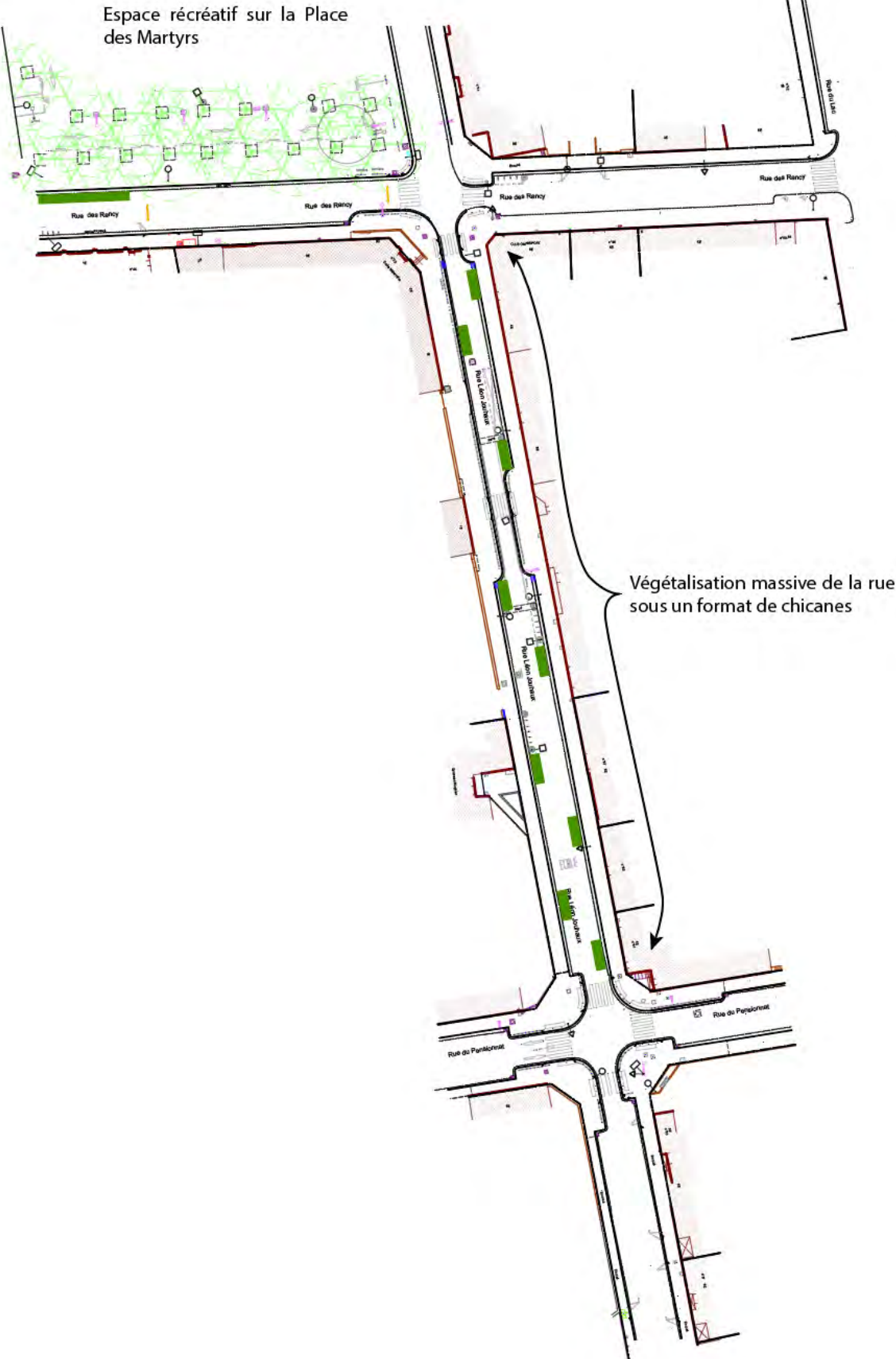
Proposition numéro 3



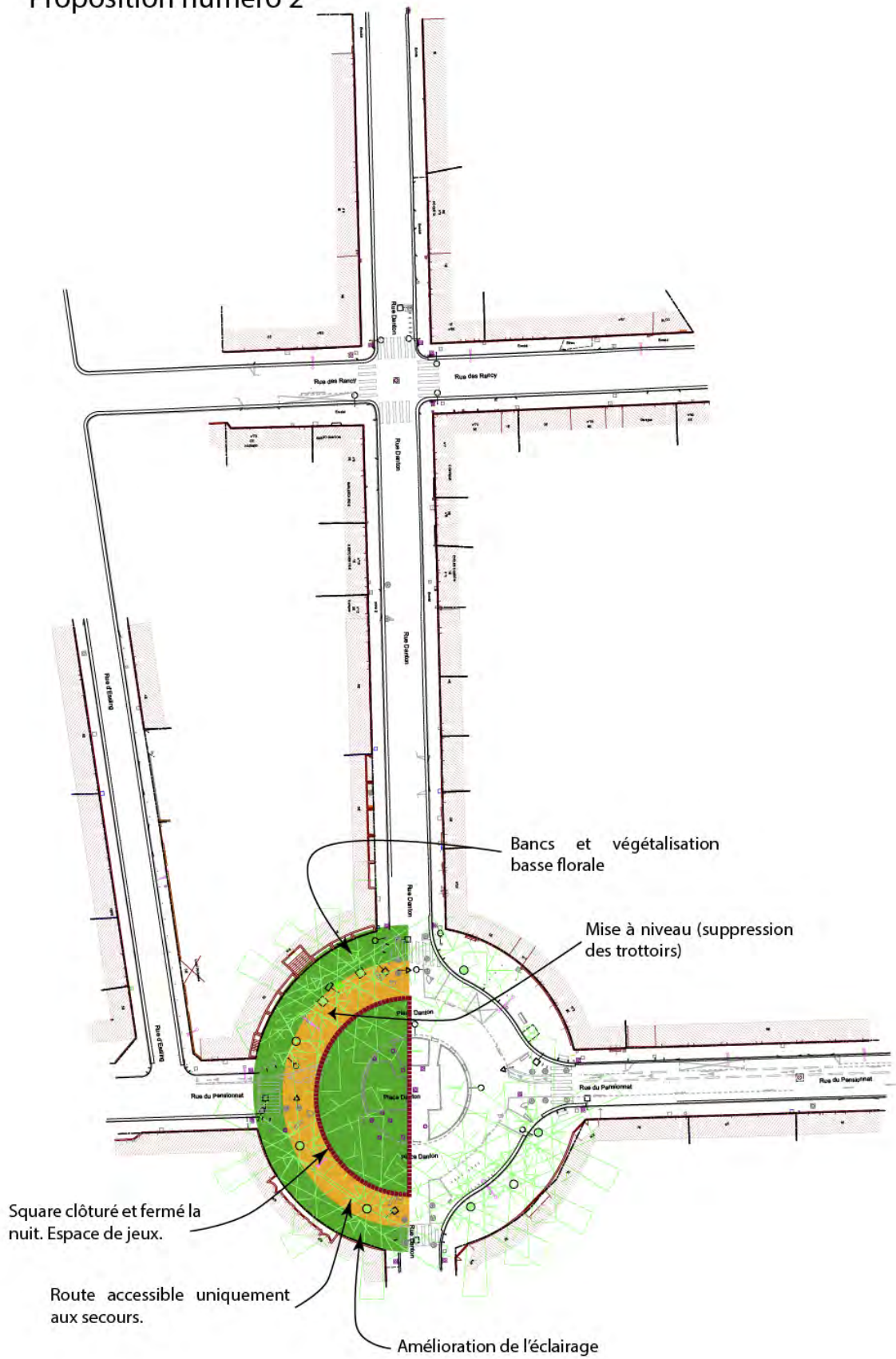
Proposition numéro 4



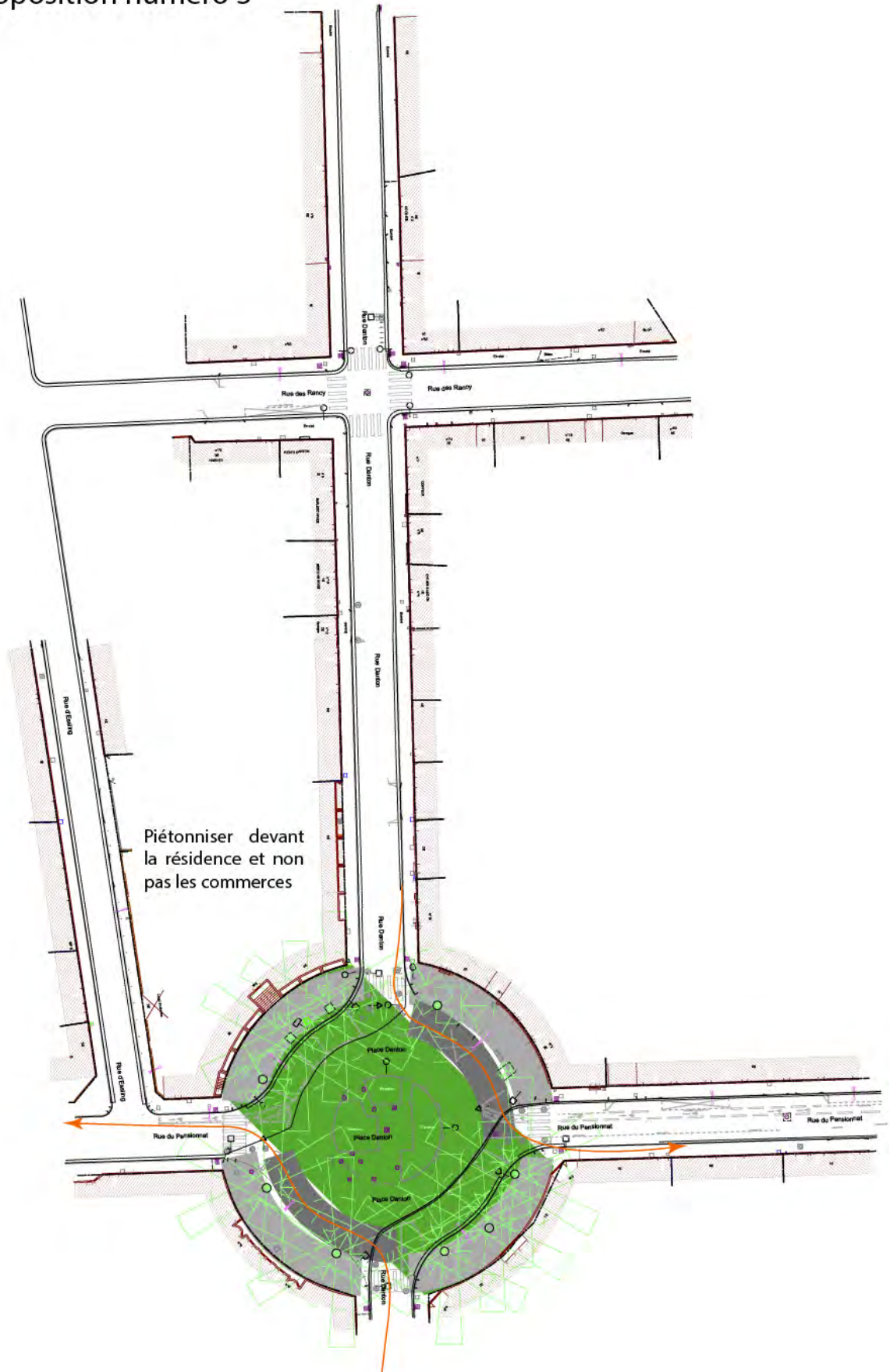
Propositions numéro 5 & 6



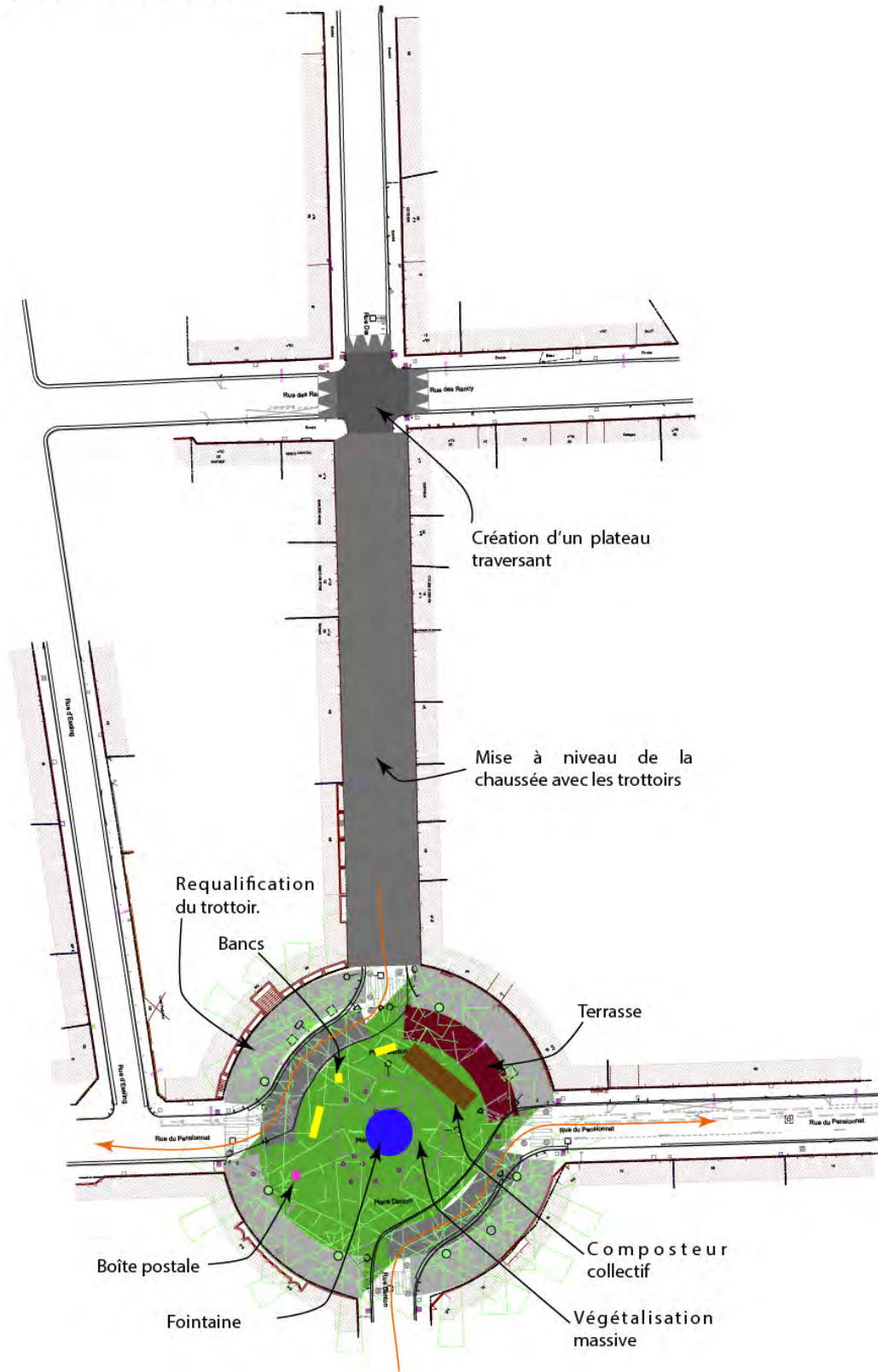
Proposition numéro 2



Proposition numéro 3



Proposition numéro 4



Proposition numéro 5

